



CSRH : la direction initie une démarche ergonomique

Compte rendu de la réunion du 31 janvier 2017

La direction générale a diligenté une étude ergonomique pour l'accompagnement du projet de développement des centres de service ressources humaines.

La première réunion du comité de suivi mis en place par les services RH s'est tenue en présence de l'organisme retenu, Indigo ergonomie, cabinet sous contrat avec le secrétariat général, d'Anne Talon, responsable de la mission de modernisation, pilotage de rénovation de l'organisation des ressources humaines (MPRO-RH), des représentants des services RH préfigureurs (DDFiP 37 et 77) et des représentants des personnels.

L'objectif était de présenter la démarche.

Le périmètre de l'étude

L'objectif global de l'étude est d'éviter de rencontrer des difficultés majeures lors de la mise en œuvre.

L'étude sera nationale qui s'appuiera sur une étude locale. Elle portera sur la dimension organisationnelle des CSRH.

L'étude consistera à s'assurer que l'installation des CSRH respecte les prescriptions compatibles avec les conditions de vie au travail (immobilière, mobilière et matériel). L'objectif est d'apporter des préconisations sur les relations entre les acteurs : une nouvelle structure, un nouveau logiciel, des agents assurant la mission RH et des agents utilisateurs.

Le comité de suivi ne se substitue pas aux instances du dialogue social.

La méthodologie

L'étude sera pilotée par une ergonome, les interventions seront menées par une ergonome et une psychologue sociale.

La demande porte essentiellement sur la dimension organisationnelle des CSRH. Les questions techniques ne seront abordées que si elles ont un impact sur la composante organisationnelle et les relations humaines. Il n'y aura pas de préconisation technique bien que SIRHUS fasse partie de l'environnement de travail.

La première étape consiste à préparer et mettre en place la démarche. La deuxième correspond à la construction du diagnostic pour permettre dans la troisième d'élaborer des recommandations. La dernière étape sera une synthèse avec la remise d'un document et une présentation aux instances (comité de suivi, CHSCT 37 et 77, CHSCT ministériel).

La méthode participative a été retenue. Ainsi, chaque étape donnera lieu à une réunion de validation (ou pas) du comité de suivi et des acteurs des DDFiP concernées. Des groupes de travail seront constitués pour aborder les thématiques définies.

En amont, la démarche fera l'objet d'une présentation dans les sites concernés.

Les intervenants agiront à partir d'une analyse documentaire, des observations du travail in situ et d'entretiens individuels ou collectifs.

Le calendrier

La démarche durera environ 6 mois et devrait s'achever fin juin, début juillet 2017.

Les suites de la démarche

Les préconisations permettront une adaptation dans l'installation des CSRH et tiendront compte des points de vigilance qui auront été identifiés.

Une attention particulière sera apportée à la communication, la formation, les outils et la documentation. Un qui fait quoi sous forme de fiches pratiques est d'ors et déjà prévu pour que les agents s'approprient le fonctionnement de la nouvelle organisation.

L'attention de la DG a été attirée sur le fait que toutes les questions liées aux rémunérations ne sont pas finalisées. De même, l'ensemble des fiches métiers ne sont pas toutes terminées. Ceci risque par conséquent d'impacter la nouvelle organisation de la chaîne de liquidation de la paye. La DG dit être consciente de la problématique et rédige la documentation nécessaire.

Parallèlement, la DG élabore un site internet : le portail RH qui sera mis à la disposition des agents.

La CFDT Finances publiques suivra ce dossier avec attention tant au sein du comité de suivi que dans les groupes de travail CSRH et SIRHIUS.

Paris, le 7 février 2017